

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 15 MARS 2022

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Présidente
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Vice-présidente
	Mme	Myriam	Boucris	BA	Secrétaire bureau
	Mme	Anne	Antille	DCe	Conseillère
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Marc	Boymond	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Nicolas	Vernain	BA	Conseiller
	Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseillère
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Adjoint
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

Excusé-e-s : - . . . -

Procès-verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme V. Crettenand, présidente, salue l'assemblée et le public présent. Elle ouvre la séance, qui se tient à la salle des Chevalier, à 20h35.

Elle annonce, en préambule de l'approbation de l'ordre du jour, le dépôt, sur le siège, d'un projet de délibération.

Selon le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), art. 1 al. 3^f, **M. C. Creffield** indique que le règlement du conseil municipal fixe la procédure des délibérations. Se référant alors au règlement du Conseil municipal de la commune de Bardonnex, art. 31, il cite « ¹ Le projet de délibération est une proposition faite au Conseil municipal, accompagné en principe d'un exposé des motifs. ² Il doit être parvenu au secrétariat de la mairie au moins un jour ouvrable avant la séance du bureau préparant l'ordre du jour du Conseil municipal au cours duquel il sera présenté. Le secrétariat doit le faire parvenir à chaque conseiller en même temps que la convocation du Conseil municipal, dans les délais fixés à l'article 20 du présent règlement. ³ Le Conseil municipal se prononce de suite sur l'entrée en matière. S'il l'accepte, il décide alors soit le renvoi à une commission, soit la discussion immédiate. Etc.

Au vu des articles cités, la présidente indique que le projet de délibération ne peut donc pas être traité lors de la présente séance du Conseil municipal.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 8 février 2022
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications de Mme le maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1 *P-D-1523 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 10'000,- Mémoire de Bardonnex – Publication d'un ouvrage*
 - VI.2 *P-D-1524 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 10'000,- Solidarité avec l'Ukraine*
- VII. Pétition « Landecy sans transit »
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

Mme S. Reusse demande, bien que la délibération ait été déposée après la séance du bureau du Conseil municipal, si une modification de l'ordre du jour est possible.

Mme B. Guex-Crosier indique qu'une modification de l'ordre du jour peut être demandée lors du dépôt d'une motion ou d'une résolution; le traitement des délibérations est différent. Elles doivent en effet figurer à l'ordre du jour et être affichées au pilier public.

Mme S. Reusse souhaite connaître la référence des articles de loi concernés.

Mme B. Guex-Crosier indique qu'il s'agit des articles de la loi sur l'administration des communes (LAC), art 15, al. 1, 2 et 4, art. 16, al. 1 et 2, art. 17, art. 24 et art. 28 al. 2.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation de l'ordre du jour qui est accepté par 9 voix pour, 8 voix contre (la présidente vote).**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL de LA sÉance du 8 FÉVRIER 2022

- ➔ N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 8 février 2022 est approuvé avec remerciements à son auteure.

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Lecture du courrier de remerciements du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) du 11 février 2022 :

« Madame le Maire,

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour le don de CHF 10'000.- que vous avez fait parvenir au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants de la confiance que vous nous accordez et de votre fidèle engagement à nos côtés.

L'Afghanistan est l'un des endroits les plus meurtriers au monde, et près de la moitié des victimes civiles sont des femmes et des enfants. Grâce à votre don, nous pouvons aider la population afghane en soutenant les soins de santé et en fournissant et améliorant les infrastructures vitales. Le CICR soutient notamment l'hôpital régional Mirwais de Kandahar depuis plus de 20 ans notamment par la fourniture de médicament et de matériel médical.

Les personnes touchées par la violence sont au cœur de la réponse du CICR. Nous nous efforçons de créer un espace humanitaire dans lequel nous concevons ensemble des activités qui tiennent compte de leurs préoccupations, leurs priorités et leurs capacités.

Nous cherchons aussi en permanence à mieux comprendre les points de vue des différentes communautés et à adapter et améliorer notre action afin qu'elle soit la plus utile possible aux personnes qui en ont besoin.

Votre fidélité nous est précieuse. Par votre soutien, vous contribuez à donner à nos équipes les moyens d'accomplir leur mission d'assistance humanitaire à travers le monde.

Un grand merci !

Daniel Littlejohn-Carrillo

Responsable du service donateurs et partenariats »

- Lecture du courrier de Mme Sandrine Overney du 26 février 2022 adressé à Mme B. Guex-Crosier et V. Crettenand :

« Construction nouvelle installation pour communication mobile pour le compte de - Swisscom (Suisse) SA, au 227 route d'Annecy, BARDONNEX- DD 317933/1 du31.01.22

Mesdames,

Veillez trouver ci-joint copie du courrier adressé en recommandé au département du territoire, ainsi que la copie des listes de signataires qui s'opposent à l'installation d'une antenne 5G au cœur de notre village.

Nous espérons que vous soutiendrez fortement la volonté des habitants de Croix-de-Rozon. Nos arguments sont détaillés dans la copie annexée.

*Nous vous remercions par avance, et vous adressons nos meilleures salutations,
Sandrine Overney »*

- Lecture du courrier de la Dre Adela Abella du 22 janvier 2022 adressé à Mmes B. Guex-Crosier et V. Crettenand :

« Mesdames,

Nous nous permettons de nous adresser à vous au sujet du projet d'implanter une antenne 5G dans notre commune. La partie de la commune où nous habitons étant très peuplée, nous nous trouvons, comme nombre de nos concitoyen(ne)s, dans le périmètre concerné.

Or :

- *les effets sur la santé de la 5G n'étant pas suffisamment connus et documentés, il convient d'appliquer le principe de précaution*
- *étant donné que nous sommes en pleine urgence climatique, il est impératif de réduire notre consommation d'énergie et, en conséquence, les émissions de CO2. Or, la 5G est une technologie très gourmande en énergie.*
- *à un moment où la préoccupation est grande au sujet de l'effondrement de la biodiversité, on sait que la 5G a des effets massifs sur les insectes qui sont parmi les plus touchés.*

En conséquence, nous demandons à la commune de se positionner et de refuser cette antenne. En vous opposant à sa construction et plus largement au déploiement de la 5G. Nous vous saurons gré de nous informer si la Commune a donné un préavis et, dans l'affirmative, s'il a été positif ou négatif.

Par ailleurs, le projet d'implantation d'une antenne 5G ayant été publié dans la Feuille d'Avis Officielle, nous pensons que vous en avez pris connaissance. Or il nous semble qu'il aurait été convenable que vous en informiez les citoyen(ne)s et nous vous demandons de le faire dans l'avenir pour tout projet concernant la commune et susceptible d'inquiéter les habitants.

Pour mémoire, à ce jour, il y a plus de 130 procédures d'opposition aux 5G dans le canton, preuve de l'inquiétude générale engendrée par ce projet : il n'était pas difficile de prévoir que ce projet intéresserait et alarmerait les habitants de notre commune.

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous porterez à notre requête et vous prions d'agréer, Mesdames, nos salutations les meilleures.

Dre Adela ABELLA

Dre Anq GARCIA

M. José Manuel GARCIA »

- Lecture du courrier de Realsport Group GE du 11 février 2022 adressé à Mme B. Guex-Crosier et aux membres du Conseil municipal :

« Stade de Compesières : transformation du terrain de football B en synthétique

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons bien reçu les notations de l'appel d'offres susmentionné et souhaitons vous expliquer notre déception de ne pouvoir réaliser cet ouvrage malgré un prix compétitif et des prestations offertes de qualité.

En effet, nous avons le sentiment d'une injustice en pensant que notre dossier a été mal jugé et notre directeur, M. Martial Chabbey, contribuable dans votre commune, s'interroge sur les notations faites qui ne correspondent absolument pas à des dossiers similaires rendus dans d'autres communes.

Nous pensons être un partenaire de qualité pour exécuter ce genre de travaux avec de nombreuses références, des équipes expérimentées et des garanties de produit nettement supérieures aux normes.

Ceci dit, nous savons pertinemment que les recours n'ont que peu de chances d'aboutir et qu'ils ne font que retarder les projets. Nous avons donc décidé de ne pas faire recours de cette décision.

Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que nous pouvons aisément proposer des optimisations économiques en revoyant le projet et en proposant des variantes techniques qui permettraient de conserver la qualité tout en diminuant sérieusement le coût de construction.

Tout en restant à votre écoute, nous vous adressons, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos plus sincères salutations.

Realsport Group GE SA

*Benoît Dubey
Administrateur Realsport SA*

*Martial Chabbey
Administrateur Realsport Genève »*

- Lecture de la réponse adressée à Realsport en date du 10 mars 2022 :

« Stade de Compesières : transformation du terrain de football B en synthétique

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 11 février 2022 dans lequel vous exprimez vos regrets concernant l'adjudication dans le cadre de l'AIMP que la commune a tenue pour la réalisation d'un terrain de football synthétique.

Nous comprenons la déception d'un participant qui n'a pas obtenu le résultat qu'il escomptait.

Néanmoins, nous ne pouvons accepter les reproches et allégations que vous portez à notre encontre. En effet, l'examen des dossiers a été effectué avec rigueur et c'est l'offre qui correspondait au plus près des critères exprimés dans l'appel d'offres qui a été retenue.

Nous regrettons que vous n'ayez pas jugé utile de répondre favorablement à notre invitation de venir en mairie recevoir les explications sur les notes attribuées. Tout comme nous déplorons que ces optimisations économiques n'aient pas été incluses dans votre offre. Cela aurait peut-être eu un impact sur le résultat de l'appel d'offres.

Vous souhaitant la bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Conrad Creffield, adjoint »

- Lecture du courrier de la Commune de Bernex du 9 mars 2022 adressé à la présidence du Conseil municipal :

Concerne : 43ème course pédestre « A travers le coteau » - Bernex

Madame, Monsieur le Président,

En cette période sanitaire difficile et pleine de doutes, il est important de pouvoir se raccrocher à certaines valeurs et nous tenons particulièrement à maintenir l'organisation de notre course, qui a dû être malheureusement annulée l'année passée.

En 2022, la seconde plus ancienne course à pied populaire du Canton connaîtra sa 43ème édition.

Par ces quelques lignes, nous aimerions inviter les conseillers municipaux de votre Commune, à participer à notre traditionnelle et sympathique « course des conseillers » qui aura lieu le

Samedi 30 Avril 2022, à 16h15

dans le cadre de notre course pédestre « A travers le coteau ».

Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement.

A la fin de la course vous êtes cordialement invité(e) à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal, si les normes sanitaires en vigueur à ce moment-là nous y autorisent.

Le programme de la journée sera disponible sur notre site internet www.coursebernex.com où vous pourrez vous inscrire directement dès le mois de mars.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations sportives.

Gilbert VONLANTHEN, maire »

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Ouverture d'un poste de collaborateur-riche administratif-ve

Mme B. Guex-Crosier indique qu'une annonce, relative à l'ouverture d'un poste de collaborateur-riche administratif-ve à 60% en lien avec l'ouverture de la filiale postale et de l'augmentation des heures d'ouverture de la mairie, a été mise en ligne sur le site jobup.ch.

2. Route de Bardonnex – marquages illicites

Mme B. Guex-Crosier signale que des marquages illicites sont apparus pour la troisième fois au centre du village de Bardonnex.

Pour mémoire, elle rappelle que l'Office cantonal des Transports a ordonné la suppression de deux places de stationnement, suite à la construction d'une nouvelle habitation, afin de garantir une visibilité suffisante lors de l'engagement sur la voie publique. Depuis, des personnes malveillantes ont peint, à plusieurs reprises, de faux espaces de stationnement à l'endroit concerné. L'effacement de ces derniers se monte, à ce jour, à CHF 1'700.- à charge de la commune. Cette dernière a déposé plainte auprès de la police cantonale genevoise et une enquête est en cours.

3. Formation des élu-e-s aux causes et conséquences du changement climatique

Faisant suite à la motion 1022 votée lors de la dernière séance du Conseil municipal, l'Exécutif a pris langue avec une association pour la formation des élu-e-s aux causes et conséquences du changement climatique. **Mme B. Guex-Crosier** rédigera prochainement et formellement une réponse mais souhaite d'ores et déjà faire part de la date retenue, soit le samedi 14 mai 2022 de 9h. à 12h.

4. Bibliobus – statistique 2021

Mme B. Guex-Crosier informe de la réception des statistiques du bibliobus pour l'année 2021; 906 livres ont été empruntés, 124 par les adultes et 782 par les enfants. Il est constaté une légère hausse des emprunts et des passages par rapport à 2020 ainsi que l'inscription de 13 nouveaux abonnés (dix enfants et trois adultes).

5. Salle des commissions

Mme B. Guex-Crosier a pu remarquer que la salle des commissions était occupée par des partis politiques en début de soirée. Elle rappelle que les réunions de ces derniers doivent se tenir à la laiterie de Compesières, gracieusement mise à disposition, et non dans la salle des commissions.

M. C. Creffield tient à présenter ses excuses car c'est lui qui a autorisé l'utilisation de ladite salle.

6. Déchetterie de Fémé

Une patrouille de la police municipale a pris en flagrant délit deux entreprises déposant des gravats à l'arrière de la déchetterie de Fémé. **M. L. Lavarini** indique que ces entreprises, extérieures à la commune, ont été amendées et que l'évacuation des déchets leur a été facturée. Après concertation avec notre prestataire et pour éviter tout nouveau problème, la benne à gravats a été supprimée.

7. Programme d'accompagnement SIG-eco21

M. L. Lavarini informe que la commune de Bardonnex est dorénavant au bénéfice du programme d'accompagnement SIG-eco21. Le plan d'action et les possibilités offertes par ce dernier seront discutés lors d'une prochaine séance de la commission EDD.

V. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- préavisé deux demandes d'autorisation de construire et une demande relative à une démolition.

Commission des bâtiments, école et sports :

Mme S. Reusse indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- appris que l'autorisation de construire pour une nouvelle école n'avait pas pu être déposée pour des questions d'abri antiatomique,
- étudié une demande de subvention sportive,
- réfléchi à une modification du sas d'entrée de la Bossenaz.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-Cl. Marchand indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- continué la mise au point d'une méthode permettant une étude rationalisée des dossiers de demandes d'aide au développement.

Commission des finances, de l'économie et de la sécurité :

M. Ch. Frey indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. B. Gaud indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- assisté à la présentation du patrimoine arboré de la commune,
- procédé à la rédaction du panneau « Bien vivre ensemble »,
- réfléchi à la possibilité d'installer un parcours *Vita* sur la commune.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de ses dernières séances :

- discuté de l'organisation du repas des aînés qui se déroulera le 7 mai prochain,
- finalisé la sortie des aînés qui prendra place le 27 août 2022.

VI. PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1523 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 10'000,- Mémoire de Bardonnex – Publication d'un ouvrage

La présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui explique avoir présenté un projet d'ouvrage, réalisé par la Mémoire de Bardonnex, aux membres de la commission Sociale et culture. Depuis leur aménagement à la Bossenaz, les membres de la Mémoire de Bardonnex ont réalisé un énorme travail d'archivage informatique des documents en leur possession; ce travail est d'ailleurs parfois bien utile à la commune. Ces dernières années, le groupe a recueilli les mémoires et les parcours d'anciens de la commune par le biais d'interviews. Les enregistrements ont été retranscrits dans un ouvrage avec l'aide d'un écrivain public. Le coût de réalisation et d'impression de ce dernier, d'un montant de CHF 30'000.-, ne peut être intégralement pris en charge par la Mémoire de Bardonnex, aussi un soutien financier a-t-il été demandé à la commune. La commission Sociale et culture a estimé qu'il pouvait être intéressant de soutenir cette publication à hauteur de CHF 10'000,-. Toutefois, la commission a conditionné ledit soutien à la réalisation de la brochure. L'association doit donc trouver des fonds privés pour concrétiser son projet.

Si **M. Ch. Frey** a bien compris, cet ouvrage pourrait représenter le cadeau de fin d'année des aînés. En tel cas, la commune devrait-elle, en plus de la subvention de CHF 10'000.-, acheter un certain nombre d'exemplaires ?

Mme B. Guex-Crosier indique qu'il pourrait être envisagé que la commune les acquiert à prix coûtant.

M. Ch. Frey : « S'agirait-il alors d'un double subventionnement ? »

Selon **Mme B. Guex-Crosier**, la commission Sociale et culture étant en charge du cadeau des aînés, elle pourra décider d'acheter ou non, des ouvrages à la Mémoire de Bardonnex.

M. N. Vernain croit savoir qu'il manque CHF 25'000.- à Mémoire de Bardonnex pour la réalisation dudit ouvrage; aussi, il demande pourquoi la commission a décidé de n'offrir que CHF 10'000.- ?

Mme B. Guex-Crosier répond que l'arbitrage s'est fait au sein de la commission, il s'agit de son choix.

M. J.-C. Marchand a entendu que le devis final se monterait plus aux alentours de CHF 40'000.- que de CHF 30'000.-. Au vu de la période faste et des dépenses envisagées par la commune, il relève une certaine radinerie et pense qu'un effort supplémentaire pourrait être fait. Ce d'autant plus qu'il s'agit de proximité et d'un travail fourni par des bénévoles pour la commune.

Membre de la commission Sociale et culture, **M. Ch. Frey** précise qu'il a été souhaité que Mémoire de Bardonnex fasse appel à d'autres donateurs d'où une participation à hauteur d'un tiers de la somme totale.

Pour avoir reçu et consulté les devis, **Mme B. Guex-Crosier** précise que le montant total n'était pas avoisinant de CHF 40'000.- mais bien de CHF 30'000.-.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1523.**

D – 1523 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 10'000.- Mémoire de Bardonnex – Publication d'un ouvrage

Considérant,

- *les travaux menés par l'association Mémoire de Bardonnex pour recueillir et retranscrire des témoignages des habitantes et des habitants de la commune de Bardonnex,*
- *l'intérêt de publier un ouvrage recueillant ces témoignages,*
- *le préavis favorable de la commission sociale et de la culture du 27 janvier 2022,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d.*

Sur proposition de Madame le maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 10'000.- destiné à l'association Mémoire de Bardonnex pour la publication d'un ouvrage.
2. De conditionner le versement de cette somme à la réalisation de la publication de l'association Mémoire de Bardonnex.

3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 3290.804.36360.01.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit par 16 voix pour.

2. P-D-1524 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 10'000,- Solidarité avec l'Ukraine

La présidente cède la parole à **M. L. Lavarini** qui précise que cette aide n'a pu être attribuée plus tôt puisqu'elle dépend de la décision du Conseil municipal. Néanmoins, elle est complémentaire à d'autres actions d'ores et déjà entreprises.

A cet effet, il tient à remercier Mme S Reusse, ainsi que les personnes qui l'ont aidée, pour la mise en place de la collecte effectuée il y a quelques jours.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1524.**

D – 1524 Crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 10'000.- Solidarité avec l'Ukraine

Considérant,

- *l'ampleur de la crise humanitaire qui se profile en Ukraine, dont la population est menacée dans ses libertés fondamentales et son intégrité,*
- *l'offensive militaire massive lancée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février dernier et que les habitants fuient vers les pays voisins,*
- *la nécessité de soutenir l'accueil des réfugiés,*
- *les terribles souffrances subies par la population civile,*
- *les inquiétudes exprimées par les gouvernements et plus particulièrement par le Conseil fédéral*
- *l'exposé des motifs,*
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d.

Sur proposition de l'Exécutif,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De soutenir l'action de la Chaîne du Bonheur auprès des réfugiés ukrainiens.
2. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit de CHF 10'000,- destiné à soutenir cette action.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5930.000.36380.02.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix.

VI. PÉTITION « LANDECY SANS TRANSIT »

Concernant le traitement de la pétition, la présidente cède la parole à **Mme C. Brechbühl Molnarfi** qui propose un renvoi en commission afin que les pétitionnaires puissent être entendus et les différentes questions étudiées.

Selon **Mme S. Schrag**, le transit frontalier de Genève-Sud est connu de tous et ne va pas en s'arrangeant. En sa qualité d'élue communale, elle souhaite œuvrer pour l'ensemble de la population bardonnésienne et non pour quelques-uns au détriment d'autres.

Mme C. Brechbühl Molnarfi rappelle que la pétition a été reçue en octobre dernier; cinq mois plus tard, rien n'a été entrepris. Il ne serait pas respectueux d'indiquer aujourd'hui aux signataires que ladite pétition n'est pas recevable sous prétexte qu'elle ne prend en considération qu'une infime partie de la population.

Selon **M. Ch. Frey**, Landecy est particulièrement touché par le trafic. Certains matins, il ne peut accéder à la route de Prieur, les véhicules étant à l'arrêt dans un sens ou dans un autre. Selon lui et comme dit précédemment, il s'agit ce soir d'accepter un renvoi de la pétition en commission sans anticiper quant à la réflexion à mener ni à la décision à prendre.

Répondant à la question de la présidente, **Mme C. Brechbühl Molnarfi** propose un renvoi en commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité.

M. A. Krasnosselski rappelle que la première approche quant à un aménagement restrictif de circulation à Landecy avait été traitée par la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité. Il estime donc judicieux qu'elle soit également en charge de ladite pétition.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi de la pétition en commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité. Celui-ci est accepté par 15 voix pour, une abstention.**

VIII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Requête en autorisation de construire – installation pour communication mobile

Mme R. Wenger demande quelles sont les possibilités offertes aux communes pour s'opposer à des projets d'installation d'antennes 5G ?

Mme B. Guex-Crosier répond que la commune ne peut que donner son préavis quant à la demande d'autorisation de construire. Sauf erreur de sa part et dans ce cas précis, la commission a préavisé défavorablement la requête.

M. C. Creffield ajoute qu'un moratoire avait été décrété pour l'installation d'antenne 5G sur le canton de Genève. Celui-ci a été combattu par les différents opérateurs qui ont obtenu gain de cause auprès du Tribunal administratif pour non-conformité au droit en vigueur. Aujourd'hui, il est difficile de s'opposer à de telles requêtes pour des raisons techniques, les projets répondant aux normes de la Confédération. Par contre, il est possible, comme cela est le cas pour l'objet qui concerne la commune, de formuler, par exemple, une opposition pour pollution visuelle.

2. Formation des élu-e-s aux causes et conséquences du changement climatique

Mme R. Wenger informe que le groupe Bardonnex Alternative organise un événement le 14 mai prochain, date retenue pour la formation susmentionnée. Aucun membre du groupe Bardonnex Alternative ne pouvant participer, elle demande si la date peut être changée ?

Mme B. Guex-Crosier précise que cela sera très difficile dans le délai imposé par la motion. Si le groupe Bardonnex Alternative l'autorise à repousser au-delà du mois de juin, elle peut solliciter le prestataire pour un report à l'automne.

Au nom du groupe Bardonnex Alternative, **Mme S. Reusse** indique qu'un report au mois de septembre ou octobre est tout à fait acceptable.

3. Programme d'accompagnement SIG-eco21

Mme R. Wenger souhaite obtenir des précisions quant au programme d'accompagnement SIG-eco21.

Le programme d'accompagnement SIG-eco21 sera présenté en détail lors d'une prochaine séance de la commission Environnement et développement durable. Il propose aux membres de l'assemblée de prendre connaissance, en temps voulu, du procès-verbal de la commission qui référencera les possibilités offertes et les choix faits pour la commune.

4. Giratoire de Compesières – oriflammes

Actuellement une oriflamme tibétaine flotte sur le giratoire de Compesières; **Mme S. Reusse** demande s'il serait possible qu'une oriflamme ukrainienne soit également installée ?

5. Dépôt du projet de délibération hors délai

Mme S. Reusse entend que le projet de délibération déposé sur le siège était hors délai et ne pourrait être traité que lors de la prochaine séance du Conseil municipal, soit au mois d'avril. D'ici là les travaux auront probablement commencé et elle n'en vaudra donc pas la peine. Elle est extrêmement déçue et trouve dommage que les nouveaux éléments reçus, qui pourraient être intéressants, ne puissent être discutés. Selon elle, ce n'est pas la première fois, au sein de ce Conseil municipal, que les opinions ou points de vue d'autres groupes ou personnes ne sont pas écoutés.

M. Ch. Frey abonde dans le sens de Mme S. Reusse. Il y a débat sur la question des revêtements de terrains synthétiques et il est toujours intéressant de tenir compte de manière démocratique des différents points de vue exposés; aussi, afin de permettre la poursuite de la réflexion, il demande si l'Exécutif peut s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le projet de délibération proposé ne puisse être traité en bonne et due forme.

Mme B. Guex-Crosier répond par la négative. Elle entend la déception et peut la comprendre cependant une décision démocratique a été prise en février, décision qui est attaquant par voie référendaire. Une délibération a force exécutoire, que cela plaise ou non, il y a obligation légale.

Selon **M. Ch. Frey**, par ces formalités, l'Exécutif souhaite empêcher l'annulation de la délibération 1522.

Mme B. Guex-Crosier rappelle qu'il existe des droits démocratiques, offerts aux citoyens, permettant de consulter l'ordre du jour et, le cas échéant, participer aux débats. Ils étaient d'ailleurs fort nombreux le 8 février dernier et, si les conditions sanitaires l'avaient permis, bien plus auraient rejoint les rangs du public.

Ces personnes auraient dû avoir le droit de prendre connaissance du projet de délibération déposé ce soir afin d'assister à la séance. Pour cette raison, il est impératif que les projets de délibération figurent à l'ordre du jour afin que les droits démocratiques soient respectés.

M. Ch. Frey n'a aucun problème à inviter ces personnes afin qu'ils assistent, en masse, à la prochaine séance du Conseil municipal.

Si tel est le souhait, **Mme B. Guex-Crosier** indique que rien n'empêche que le projet de délibération soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal pour autant qu'il soit remis au bureau dans les temps par son ou ses auteurs.

Si **M. N. Vernain** a bien compris, l'Exécutif ne va pas attendre que le projet de délibération soit soumis au Conseil municipal et, au lendemain de l'échéance du délai référendaire, lancera les travaux pour la mise en place d'un terrain synthétique.

Mme B. Guex-Crosier aimerait être claire, une délibération est exécutoire, l'Exécutif n'a pas d'autre choix que d'exécuter ce qui est voté par le Conseil municipal.

Entre le 28 mars prochain, échéance du délai référendaire, et le 12 avril, date de la prochaine séance du Conseil municipal, les travaux auront très certainement commencé sur le terrain de football. **M. J.-Cl. Marchand** demande ce qui se passera avec les travaux si le projet de délibération est accepté le 12 avril ?

M. C. Creffield confirme que les travaux commenceront probablement à l'échéance du délai référendaire.

M. L. Lavarini rappelle que les travaux ont été adjugés, que les devis ont été signés, que le planning est prêt; le cas échéant, ceux-ci seront stoppés.

Pour une question de bon sens et sans vouloir préjuger de ce qui pourrait être voté, **M. J.-Cl. Marchand** pense qu'il serait judicieux d'attendre une quinzaine de jours avant de débiter les travaux.

M. B. Gaud est surpris par tout ce patacaisse; pourquoi personne ne s'est réveillé lors de la séance du mois de février ? Il aurait en effet été intéressant d'avoir ce débat à la salle communale.

Mme S. Reusse répète que de nouveaux éléments sont apparus depuis le mois de février.

6. Soutien à l'Ukraine

Parallèlement au soutien financier que le Conseil municipal vient d'octroyer à l'Ukraine, **M. Ch. Frey** demande si l'ancien appartement du concierge au centre communal, actuellement vide, pourrait être mis provisoirement à disposition pour l'accueil d'une famille ukrainienne.

Mme B. Guex-Crosier a déjà réfléchi à cette possibilité. Le souci est que la commune souhaite déposer, le plus rapidement possible, une requête en autorisation de construire. Si les délais sont respectés, l'appartement ne serait à disposition que pour une courte durée. Aussi, l'organisme qui demandera à la commune d'accueillir des personnes devra être conscient qu'il s'agit d'une période limitée et qu'il faudra trouver une solution plus pérenne pour la suite. Mme B. Guex-Crosier estimerait en effet dommageable que les travaux soient retardés en raison de l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Aujourd'hui encore, **Mme C. Brechbühl Molnarfi** a entendu que l'organisme en charge était à la recherche de logements pour un minimum de trois mois mais non forcément pour une longue durée.

M. J.-C. Marchand, ainsi que son épouse, seraient prêts à accueillir des réfugiés ukrainiens chez eux. Il demande si la commune pense servir d'interface afin de centraliser les propositions et les demandes ou si cela est du ressort du canton ?

Mme B. Guex-Crosier préférerait que cela soit le canton qui ait le *lead*, ce pour des raisons d'interprète, d'accueil, de soutien psychologique, de formation, etc. Comme cela avait été fait lors de la pandémie, les communes avaient mis en œuvre ce qui avait été demandé par le canton. Si cela s'avère nécessaire, la plateforme de solidarité communale pourrait par exemple apporter un soutien aux personnes accueillies par des familles sur la commune.

Mme A. Antille informe que la Croix-Rouge Genevoise a fait un document explicatif sur qui peut faire quoi, à quelles conditions, etc., elle propose de le faire suivre aux membres de l'assemblée.

Mme B. Guex-Crosier ajoute qu'un lien vers <http://www.solidariteukraine.ch>, site fournissant de nombreuses d'informations, se trouve sur la page d'accueil du site Internet de la commune.

7. Abris antiatomiques

Sans faire preuve de catastrophisme, **M. Ch. Frey** demande s'il existe suffisamment d'abris antiatomiques sur la commune pour accueillir la population bardonnésienne.

Selon les derniers comptages effectués, **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'il manque une quarantaine de places. Elle ajoute qu'il n'est pas du ressort de la commune d'attribuer les différents abris et d'édicter les différentes procédures mais de l'OCPAM (Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires). La requête en autorisation de construire de l'école n'a d'ailleurs pu être déposée car l'OCPAM s'est intéressé à cette nouvelle construction pour l'éventuelle installation d'un abri afin de combler le déficit.

Apparemment, l'OCPAM n'est pas très actif pour vérifier les abris chez les particuliers. Selon **Mme M. Boucris**, il a accumulé un certain retard et a repoussé ses visites à l'automne. Aussi, elle demande si l'office a donné un délai pour la construction d'abris en suffisance sur la commune ?

M. L. Lavarini répond qu'aucun délai n'a été donné à la commune. L'OCPAM met actuellement à jour les chiffres relatifs aux abris à disposition et il semblerait qu'il manque, comme dit précédemment, une quarantaine de places sur le territoire bardonnésien. Cette évaluation faite au moment où la commune a un projet de construction tombe plutôt mal puisqu'il est du ressort de celle-ci de fournir un nombre d'abris suffisant pour sa population. Il s'agit de savoir si la construction d'abris doit se faire à Compesières ou si la commune pourrait prendre à sa charge l'agrandissement d'un espace dédié dans une autre future construction.

8. Bilan carbone

Au mois d'octobre dernier, **Mme C. Brechbühl Molnarfi** avait demandé un retour au sujet de l'atelier « Outil Bilan carbone communal » organisé par le canton. Elle souhaiterait avoir quelques nouvelles.

M. L. Lavarini indique que le retour sera fait lors d'une prochaine séance de la commission EDD.

9. Salle des Chevaliers - disposition

M. G. Rana Zolana remercie l'administration d'avoir procédé au regroupement des partis politique autour de la table du Conseil municipal, ce conformément à sa demande.

10. Sources lumineuses

Faisant suite à une motion déposée en septembre 2019 et la délibération 1510 votée le 22 juin 2021 (Crédit d'investissement de CHF145'000,-destiné à l'amélioration de la consommation énergétique par le remplacement de 75 sources lumineuses communales), **M. L. Lavarini** informe que les travaux débiteront entre le printemps et l'automne 2022.

11. Anniversaire

M. C. Creffield présente ses sincères félicitations et ses meilleurs vœux à Mme M. Barrillier qui vient de fêter ses 80 printemps. Acclamations de l'assemblée.

12. Démission du Conseil municipal

A l'occasion de sa démission du Conseil municipal, **Mme S. Cathrein** adresse ces quelques mots : « *Ces derniers mois, j'ai essayé d'assumer le mieux possible mon rôle d'élue et mon engagement auprès de la commune; toutefois, afin d'avoir toutes les cartes en ma possession et de pouvoir faire un changement, tant professionnel que personnel, à l'aube de ma vice-présidence, j'ai fait le choix de mettre fin à mon mandat de conseillère municipale. Cela n'a pas été une décision facile à prendre, elle a été pesée et soupesée. Je profite de ce moment de parole pour faire taire les médisances et dire que je réfléchis à cette décision depuis environ un an.*

J'ai apprécié les différentes séances et débats, en même temps parfois pas du tout, c'est long, cela va dans tous les sens, ce n'est pas cohérent, alors que logiquement nous souhaitons tous la même chose pour la commune. Je souligne cela pour dire que cela n'a aucun rapport avec les votes que j'ai fait récemment au sujet du terrain de football. J'ai toujours été favorable à ce terrain qui, depuis une année, est discuté en long et en large lors de séances infernales. A cet effet, je remercie son groupe PLR+ qui a une large ouverture d'esprit et qui me laisse une liberté d'expression.

Enfiler la cape de la présidence sans être sûre de l'honorer jusqu'au bout m'a paru insensé et j'ai préféré renoncé. Je regrette de ne pas clore les dossiers que nous avons entamé ensemble car je pense que nous avons tous les mêmes valeurs pour la commune, l'intérêt général et son bien-être.

J'avoue que cette législature est palpitante et éprouvante. Les séances ne se passent jamais de la façon dont on pense que cela va se dérouler. Je trouve nos différences et nos sensibilités très enrichissantes, je retiens de belles rencontres, de beaux partages, j'ai beaucoup appris auprès de vous. Je tiens à remercier l'Exécutif, Mme le maire Béatrice Guex-Crosier, les adjoints MM. Conrad Creffield et Luc Lavarini, Mme la présidente Véronique Crettenand et Mme la secrétaire Myriam Boucris pour la superbe collaboration durant cette année, les secrétaires généraux Frédérique Barbe et Claude Crottaz, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux ainsi que l'administration pour tout le travail accompli. Je vous remercie tous pour votre confiance et ces beaux projets partagés et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne suite dans votre parcours politique. A l'issue de la séance, je vous invite à prendre une petite collation à la salle des commissions. »

Acclamations de l'assemblée.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	21.03.22	18h00	Salle des commissions
	Bâtiments, école et sports	24.03.22	18h30	Salle des commissions
		12.04.22	19h00	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	29.03.22	18h30	Salle des commissions
		05.04.22	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	14.04.22	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements Communaux	11.04.22	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	28.04.22	19h30	Salle des commissions
	Bureau	31.03.22	18h30	Mairie
	Conseil municipal	12.04.22	20h30	Salle des Chevaliers

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 21h57. Elle convie l'assistance à une collation offerte par Mme S. Cathrein à la salle des commissions.

Véronique Crettenand, présidente

Bardonnex, le 18 mars 2022/fb